



Syndicat
de la Magistrature

Jeux Olympiques et Paralympiques : Réunion du 29 mars 2024

Ce jour se tenait au Millénaire la 5^{ème} réunion au Millénaire sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques au sein du ministère de la Justice. Une nouvelle rencontre qui est un véritable camouflet tant les quelques bribes de réponses que nous attendions depuis 1 mois ne sont pas intervenues.

En guise d'introduction, le SG fait un point d'actualité autour des JOP. Il indique qu'une décision devrait intervenir *prochainement* de la DGAFP concernant le complément indemnitaire que certains corps du ministère de la justice ne peuvent prétendre.

Ensuite, la réunion interministérielle (RIM) « sécurité » s'est tenue dernièrement et que le centre opérationnel est finalisé. La prochaine réunion interviendra le 04 avril prochain.

La rencontre entre le SG et la préfecture de Police a eu lieu dernièrement pour discuter et échanger autour des dernières règles et contraintes qui seront mises en place lors des Jeux Olympiques et Paralympiques : transports, déplacements, zones interdites à la circulation, accès badges, attestation de circulation, etc....

Un plan d'action sera financé par le plan « sport » du comité olympique avec la DAP et la PJJ pour mener des initiatives et des participations en amont ou durant les JOP.

La CGT et le SM demande que l'ensemble de ces informations soient transmises à l'ensemble des directions du ministère de la Justice. Le SG indique que cela sera le cas d'ici quelques jours avec l'accès d'un onglet spécifique sur l'intranet.

Après ces quelques informations substantielles, les choses se compliquent dès que l'on aborde le sujet des primes. Leur financement se devait être interministériel, il n'en est plus rien. Chaque ministère ira chercher ses dividendes dans la ligne prévu aux investissements. Autant dire que les projets prévus en 2024 et 2025 seront remis à plus tard.

Lors de notre dernière rencontre, nous avons demandé des précisions sur ce que le ministère entendait par **surcroît d'activité** lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans un discours politique de « zéro délinquance, zéro tolérance », il y a tout de même fort à parier que les méfaits vont se multiplier. D'ailleurs, ce principe est déjà en marche avec les opérations « places nettes ». Les procédures se multiplient donc et les incarcérations ne font que s'accroître. La surpopulation pénale bat des records au fil des mois. Nul doute que plus on avance dans le temps, plus le nombre d'incarcérations et de placements éducatifs se fait ressentir. La cocotte-minute est au bord de l'implosion !!!!

CGT-PJJ : 06.33.33.02.50 – national@cgtppj.fr

CGT Chancelleries et SJ : 01 44 32 58 60-fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr

CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – secretariat@cgtpenitentiaire.com

CGT Insertion et Probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com

Syndicat de la Magistrature : 01 48 05 47 88 - contact@syndicat-magistrature.org

Pour le SG, ces quelques éléments devront être en corrélation avec les Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est oui mais non à vrai dire !!!

Pour les agents du ministère de la Justice, cela va être la douche froide voire une deuxième claquette après la prime Covid. Une enveloppe budgétaire au rabais avec très peu d'agents éligibles. Trois paliers de modulation seront retenus (500 € / 1 000 € / 1 500 €). Le niveau de modulation sera fixé en fonction du niveau de mobilisation tenant compte du **caractère cumulatif de ces critères** :

► 500 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant notamment à une contrainte ponctuelle sur la prise de jours de congés à certaines dates de la période du 14 juillet au 16 août 2024 ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques, du 5 août au 8 septembre ;

► 1 000 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte soutenue (au-delà de deux semaines) sur la prise de congés au cours de la période du 14 juillet au 16 août 2024, ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques du 5 août au 8 septembre ;

► 1 500 € : mobilisation particulièrement élevée, dans la durée, ayant pour conséquence une forte limitation du nombre de jours de congés à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre 2024.

La CGT et le SM ont donc exigé des compléments d'information avec la notion de surcroît pour l'octroi de la prime. Affaire à suivre...

Le SG indique ensuite que plusieurs dispositifs sont mis en place et qui viennent compléter ce que propose déjà l'action sociale. Il s'agit de faciliter l'accès à une offre de garde et d'activités pour les enfants des agents mobilisés.

A titre d'exemple, le montant des CESU JOP sera de 200 € par enfant pour un couple et 350 € par enfant pour une famille monoparentale. Un contingent de places supplémentaires sera mobilisé auprès de prestataires de crèches et des collectivités territoriales, particulièrement en Ile-de-France.

En tout état de cause, nous voilà à 3 mois et demi des JOP, et c'est le sentiment d'une catastrophe annoncée pour les agents qui seront mobilisés. La fête dans les enceintes sportives, la galère au travail !!!

Montreuil, le 29 mars 2024.